COMMUNAUTÉ d'AGGLOMÉRATION du PAYS de LAON

COMMUNAUTÉ d'AGGLOMÉRATION

Copie pour impression
Réception au contrôle de légalité le 30/12/2021 à 15h40
Référence de l'AR : 002-200043495-20211222-DEC202112_21-DE

CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Séance du 22 décembre 2021

Délibération n°21

Date de convocation : le 15/12/21

Date d'affichage : le - 7 JAN. 2022

Les membres du Conseil Communautaire se sont réunis le 22 décembre 2021 à 18h00 à la salle des fêtes d'Aulnois sous Laon.

Sont présents : titulaires et suppléants avec voix délibérative :
G.HARANT – Y.BRUN – J.BALITOUT - F.DEMAZURE - P.BIEDAL – JM.LHOMME – M.MACHAIN – P.BERTELOOT – O.JOSSEAUX – F.LEAUTE - JM.RABOUILLE – C.BARAN - S.JUILLIART – F.FERON - P.MEZZAROBBA – F.BOUILLE - Y.LEMOINE - B.BUVRY - JM.WACK - E.DELHAYE – S.LETOT-DURANDE – Y.ROBIN – S.DUPONT – Y.BUFFET - F.JOLY – P.MOZIN - D.VALLIERE – D.PIERRE – A.DELEBARRE-TESSEDRE - MM.PASCUAL - JM.QUERE – H.LAHYANI - H.DAUCHEZ – A.LEFEVRE - B.LEBEL – MP.FOURDRAIN-FAY - C.MEULLEMIESTRE - N.DRAGON – G.MONCOURTOIS – R.CARLIER – G.CHARLES - L.BOURGEOIS – P.PIRE – E.BEAUDOUIN – M.KELLER – H.RIVIERE – M.FRAISE - P.DHENIN – P.MAQUIN

Absents excusés ayant donné pouvoir :
P.DEROCH à Y.BRUN – C.COULON à F.DEMAZURE – MP.TOKARSKI à JM.LHOMME - P.VAN HAMME à M.MACHAIN – C.VUAROQUEAUX à P.BIEDAL – C.MATHIEU à F.JOLY - S.ETIENNE-CHARLES à Y.ROBIN - D.VALISSANT à S.DUPONT – AM.SAUVEZ à D.PIERRE - F.POIDEVIN à Y.BUFFET – E.GOULLEUX à H.DAUCHEZ – A.TOURNEUX à S.LETOT-DURANDE – M.BEAUFRERE à D.VALLIERE – F.KARIMET à C.MEULLEMIESTRE – P.DRUET à F.LEAUTE

Absents Excusés : F. HARANG – G.BLANCHARD-DOUCHAIN – C.CHATELAIN - P.CERVI – Y. RUDER – N. DUSSART – J.LECOMTE - C.LAMBERT - B.TRONEL – R.SIMPHAL

Objet : Adoption du rapport sur le prix et la qualité du service public d'Alimentation en Eau Potable de l'année 2020

Rapporteur : Benoit BUVRY
Secrétaire de séance : Franck DEMAZURE

Exposé :

Le Code Général des Collectivités Territoriales impose, par ses articles D.2224-1 à D.2224-5, de réaliser un rapport annuel sur le prix et la qualité du service d'Alimentation en Eau Potable.

La Communauté d'Agglomération a établi un rapport sur le prix et la qualité du service d'assainissement Collectif pour les communes gérées directement à savoir :

- Laon
- Chambry
- Parfondru
- Festieux
- Montchalons
- Bièvres
- Orgeval
- Martigny

- Chamouille

Ce rapport est public et permet d'informer les usagers du service. Ce document est joint en annexe.

Délibération :

Vu l'avis favorable du bureau,

Le Conseil Communautaire,

et après en avoir délibéré, décide :

1 - D'ADOPTER le rapport 2020 sur le prix et la qualité du service public d'Alimentation en Eau Potable de la CAPL pour les communes de Laon, Chambry, Parfondru, Festieux, Montchalons, Bièvres, Orgeval, Martigny et Chamouille.

La présente délibération est adoptée à l'unanimité.

Ont signé au registre les membres présents.

Pour extrait conforme

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir auprès du tribunal administratif compétent dans les 2 mois à compter de sa publication et de sa notification

CERTIFIE EXECUTOIRE PAR LE PRESIDENT
A COMPTER DU - 7 JAN. 2022

Le Président

E. DELHAYE

COMMUNAUTÉ d'AGGLOMÉRATION du PAYS de LAON

Le Président

E. DELHAYE

Nombre de conseillers titulaires	: 74
Nombre de conseillers présents	: 49
Nombre de votes exprimés	: 64
Votes favorables	: 64
Votes défavorables	: 00
Abstentions	: 00